



Bages, le 18 juin 2024

Le Maire de Bages

à



**Monsieur le Président de la Communauté de
Communes Albères Côte Vermeille Illibérès**
3 impasse de Charlemagne
BP 90103
66704 ARGELES-SUR-MER Cedex

Objet : Demande de financement au titre du fonds de
concours de solidarité 2022-2026 - Travaux de mise à
jour du schéma doux Tranches 2 et 3
N. Réf. : MC/AB/CH - Lettre RAR n° 2C 182 953 8092 9

Monsieur le Président,

Dans le cadre des projets inscrits au sein du Programme Pluriannuel d'Investissement, et figurant au « Contrat Bourgs-Centres – Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » de la Commune qui a été signé en date du 12/12/2023 par la Région et les cosignataires (Département des P.O., CCACVI, Pays Pyrénées Méditerranée), **la collectivité souhaite mettre en œuvre son projet intitulé « Travaux de mise à jour du schéma doux Tranches 2 et 3 ».**

Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 240 859,00 € HT.

Vous trouverez ci-joint le dossier de demande de financement au titre du fonds de concours de solidarité 2022-2026, accompagné des pièces administratives et techniques liées à l'opération.

Nous vous remercions de bien vouloir accuser la bonne réception du présent dossier.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à notre sollicitation, et dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Le Maire,



Marie CABRERA

HÔTEL DE VILLE

22, avenue Jean Jaurès - 66670 BAGES

Tel 04.68.21.71.25. - Fax 04.68.37.50.27 - mairie@bages66.fr - www.bages66.fr

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20240715-DL2024-0188-DE
Date de télétransmission : 18/07/2024
Date de réception préfecture : 18/07/2024



Dossier de demande de financement

Au titre du fonds de concours de solidarité 2022-2026

Nom de la structure : VILLE DE BAGES



Intitulé de l'opération : Travaux de mise à jour du schéma doux Tranches 2 et 3

Lieu d'implantation du projet : Bourg-centre de la Commune de BAGES

Département : Pyrénées Orientales

Dossier à retourner à l'adresse suivante :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes
Albères Côte Vermeille Illibérus (CCACVI)
3 impasse de Charlemagne
BP 90103
66704 ARGELES-SUR-MER Cedex

Liste des pièces à joindre

PIECES CONSTITUTIVES :

- ☒ Lettre de demande de financement
- ☒ Attestation sur l'honneur (A0)
- ☒ Une fiche d'identification (A1)
- ☒ Description de l'opération, calendrier prévisionnel du projet, Budget prévisionnel avec plan de financement (A2)
- ☒ Attestation sur l'honneur de non commencement (A3)

Annexes :

- ☒ Délibération n°DEL2024-038 du CM du 10/06/2024 validant le projet
- ☒ Délibération n°DEL2024-040 du CM du 10/06/2024 autorisant l'exécutif à solliciter un financement
- ☒ Descriptif de l'opération
- ☒ Devis estimatifs détaillés
- ☒ RIB

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussignée Marie CABRERA, Maire de la commune de Bages, en qualité du signataire et représentant légal, **sollicite un versement du fonds de concours de solidarité 2022-2026** auprès de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès au titre du projet de territoire destinée à la réalisation de l'opération intitulée « **Travaux de mise à jour du schéma doux Tranches 2 et 3** ».

Montant sollicité : 60 000,00 € HT

Pour un coût total de l'opération de 240 859,00 € HT, soit 289 030,80 € TTC.

J'atteste sur l'honneur :

- L'exactitude des renseignements de la demande de financement et du budget prévisionnel du programme d'actions ou plan de financement de l'opération,
- Que les dépenses mentionnées dans le plan de financement ou budget prévisionnel s'appuient sur des résultats de consultations d'entreprises, ou si le projet ne donne pas lieu à un marché public, sur des devis, factures pro-forma...
- La régularité de la situation fiscale et sociale,
- Ne pas avoir sollicité d'autres ressources publiques et privées que celles présentées dans le présent dossier,
- Ne pas faire l'objet d'une procédure collective (ex : redressement, liquidation...) liée à des difficultés économiques, et ne pas être considéré comme une entreprise en difficulté au regard de la réglementation européenne des aides d'Etat,

Je m'engage à respecter les obligations suivantes :

- Fournir toute pièce complémentaire jugée utile pour instruire la demande et suivre la réalisation de l'opération ou du programme d'actions,
- Informer le service instructeur en cas de modification du programme d'actions, de l'opération ou de son déroulement (ex : période d'exécution, localisation de l'opération, engagements financier, données techniques...) y compris en cas de changement de ma situation (fiscale, sociale...), de ma raison sociale, etc.
- Informer la CCACVI de tout changement dans ma situation juridique, notamment toute modification des statuts, dissolution, fusion, toute procédure collective en cours et plus généralement de toute modification importante susceptible d'affecter le fonctionnement de la personne morale (ou physique).
- Respecter les règles de commande publique, pour les organismes soumis à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015
- Tenir une comptabilité pour tracer les mouvements comptables de l'opération
- Dûment justifier les dépenses en cas d'attribution du financement
- Faire état de la participation de la CCACVI en cas d'attribution du financement
- Me soumettre à tout contrôle technique, administratif, comptable et financier, et communiquer toutes pièces et informations en lien avec le programme d'actions ou l'opération.

Le non-respect de ces obligations est susceptible de conduire à un non-versement ou un reversement partiel ou total du financement.

Fait à Bages, le 18 juin 2024
Cachet et signature du demandeur

Le Maire,
Marie CABRERA



FICHE D'IDENTIFICATION

Identification de la structure :

• **Nom de la structure :** VILLE DE BAGES

- *Nature/statut juridique :* collectivité territoriale
- *Adresse du siège social :* 22 avenue Jean Jaurès
- *Code Postal :* 66670 *Commune :* BAGES
- *Téléphone :* 04 68 21 68 69
- *Email :* mairie@bages66.fr
- *Numéro SIRET (14 chiffres) :* 216 600 114 00013
- *Code NAF (APE) :* 8411Z
- *Nombre d'habitants :* 4 507 au 1^{er} janvier 2023
- *Régime TVA :* ☐ Assujetti ☒ Non assujetti ☐ Partiellement assujetti au taux de ____%

Identification du responsable légal de la structure et de la personne en charge du dossier :

❖ Représentant légal

Nom : CABRERA

Prénom : Marie

❖ Référent technique ou responsable du projet

Nom : BOHER

Prénom : Annie

Fonction : Directrice Générale des Services

Téléphone : 04 68 21 68 69

Portable : 06 29 16 28 09

Email : annie.boher@bages66.fr

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

1 – **OBJET :**

Intitulé de l'opération : Travaux de mise à jour du schéma doux Tranches 2 et 3

Localisation : Bourg-centre de la Commune de BAGES

2 – **DESCRIPTION DE L'OPERATION :**

Présentation du Projet

Dans le cadre des projets inscrits au sein du Programme Pluriannuel d'Investissement, et figurant au « Contrat Bourgs-Centres – Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » de la Commune qui a été signé en date du 12/12/2023 par la Région et les cosignataires (Département des P.O., CCACVI, Pays Pyrénées Méditerranée), la collectivité souhaite mettre en œuvre son projet intitulé « Travaux de mise à jour du schéma doux Tranches 2 et 3 ».

Ce projet, qui a reçu un avis favorable de la Commission Interne de Sécurité (CIS) du Département, permettra notamment de **développer un maillage cyclable complémentaire à l'existant**, de **favoriser les interconnexions entre les différents pôles générateurs de déplacement** et de **sécuriser les piétons** avec réduction de la vitesse à 30 km/h sur la majeure partie du territoire communal.

Les travaux seront découpés selon les phases suivantes :

- Phase 2 : Avenue du 8 Mai (Est) et Rue des Fleurs :
 - Signalisation et marquage au sol du trottoir sud pour aménagement d'une piste mixte sur l'Avenue du 8 Mai 1945 avec une traversée mixte,
 - Création d'un cheminement doux à travers les espaces verts pour rejoindre la continuité piétonne sur le Chemin de Saint Jean
- Phase 3 : Avenue du 8 Mai 1945 (Ouest)
 - Création d'un plateau traversant au droit de l'ancienne cave coopérative et requalification du trottoir existant pour la création d'une voie douce en direction du Centre-Ville
- Phase 5 : Rue du Boulodrome
 - Mise en place d'une lisse bois dans le prolongement de la piste cyclable existante et en délimitation du parking existant, et sécurisation d'une traversée piétonne
- Phase 6 : Rues Lakanal et Arnau de Castellnou
 - Mise en place d'une signalisation « STOP » dans la Rue Lakanal et pose de coussins lyonnais dans la Rue Arnau de Castellnou
- Phase 7 : limitation à « 30 km/h » sur l'ensemble de la Commune
 - Mise en place d'une limitation de vitesse à 30 km/h sur l'ensemble de la Commune, avec pour objectif l'intégration de la Commune de Bages parmi les « Villes à 30 » de France.

La collectivité est accompagnée par un maître d'œuvre, le bureau d'études BE2T, qui a rédigé le Dossier de Consultation des Entreprises en vue de la passation d'un marché public en procédure adaptée, avec respect des principes de la commande publique, pour définir le prestataire qui réalisera travaux.

Supports d'information et de communication utilisés pour identifier les partenaires financiers :

- Site Web de la Ville
- Réseaux sociaux (Facebook)
- La petite Crida (journal municipal), distribuée à l'ensemble des foyers (2 500 exemplaires)
- Mensuel Municipal d'informations distribué à l'ensemble des foyers (2 500 exemplaires)

3 – CALENDRIER PREVISIONNEL DU PROJET :

L'échéancier de réalisation de ce projet serait le suivant :

1 ^{er} semestre 2024	→ Consultation des entreprises travaux
2 ^{er} semestre 2024	→ Ordre de service - Commencement des travaux
2 ^{ème} semestre 2024	→ Réception des travaux

4 – BUDGET PREVISIONNEL :

- **Tableau prévisionnel de financement :**

Travaux de mise à jour du schéma doux Tranches 2 et 3	
Enveloppe globale HT (Travaux, maîtrise d'œuvre)	240 859,00 €
TOTAL DEPENSES	240 859,00 €
Subvention DSIL Etat - <i>Notification de subvention reçue</i>	75 540,00 €
Subvention Département - <i>Notification de subvention reçue</i>	20 000,00 €
Fonds de Concours Solidarité CCACVI (24,91%)	60 000,00 €
Autofinancement communal (35,42%)	85 319,00 €
TOTAL RECETTES	240 859,00 €

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

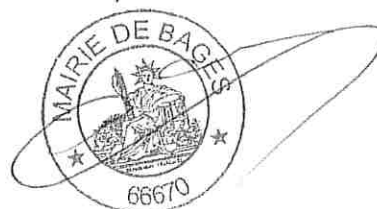
Je soussignée Marie CABRERA, Maire, représentant légal de la commune de BAGES (66670)

- atteste sur l'honneur que l'opération « Travaux de mise à jour du schéma doux Tranches 2 et 3 » n'a pas connu de début d'exécution à ce jour ;

Fait à Bages, le 18/06/2024

Signature :

Le Maire,



Marie CABRERA



ANNEXES

DÉLIBÉRATION COMMUNE DE BAGES

Séance du 10 juin 2024

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DEL2024-038

Mise à jour du Schéma Directeur de Mobilité de la Commune

L'an deux mille vingt-quatre, le dix juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAGES, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, en session ordinaire, sous la Présidence de Mme CABRERA Marie, Maire.

Date de la convocation : le 16/05/2024

Étaient présents :

Marie CABRERA	Jean-Marie GUILLOY	Robert STEFAN
Christine AURICHE	Chantal BORNAREL	Marie-Claire NATIVEL
Bernard CONTON	Jean LOPEZ	Patrice AYBAR
Marjorie POHYLSKI	Nelly MARTINEAU	Ludovic ROBERT
Adrien MOGLIA	Elizabeth MOLINA	
Anaïs CAZORLA	Kadi BEN ABDESLEM	
Olivier BATLLE	Sylvain GARCIA	
Marie-Antoinette TAULERE	Jennifer FERNANDES	
Pierre CAMPA	Louis REVARDY	

Étaient représentés :

Georges GUARDIA	a donné pouvoir à	Christine AURICHE
Corine BORDES	a donné pouvoir à	Marie-Antoinette TAULERE
Vincenzo ROMANO	a donné pouvoir à	Marie CABRERA
Emmanuel LEHMANN	a donné pouvoir à	Jean-Marie GUILLOY
Elodie FERNANDEZ	a donné pouvoir à	Adrien MOGLIA

Était absent : /

Secrétaire de séance : Madame Christine AURICHE est désignée Secrétaire de séance.

<u>Nombre de membres présents</u> :	22	<u>Nombre de procurations</u> :	5	<u>Nombre d'absent</u> :	0	<u>Nombre de votants</u> :	27
-------------------------------------	----	---------------------------------	---	--------------------------	---	----------------------------	----

Madame le Maire rappelle que par délibération n°2021-030 en date du 5 mai 2021, le Conseil Municipal a approuvé le Schéma Directeur de Mobilité de la Commune réalisé par le bureau d'études BE2T.

Dans le cadre de ce schéma, deux tranches de travaux ont été réalisées :

- Tranche 1 (Rue du Stade et Route d'Ortaffa) : réalisation d'une continuité cyclable entre l'Avenue de la Méditerranée et le groupe scolaire situé au sud-est du village ;
- Tranche 4 (Rue du Christ) : réalisation d'une continuité cyclable entre la voie verte, arrivant sur Bages depuis la salle multimodale, et l'Avenue de la Méditerranée.

Avisé de réception en préfecture
066-216600114-20240610-DEL2024-038-DE
Date de télétransmission : 11/06/2024
Date de réception préfecture : 11/06/2024

.../...

Séance du 10 juin 2024

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DEL2024-038

Mise à jour du Schéma Directeur de Mobilité de la Commune

.../...

Souhaitant poursuivre la sécurisation et le confortement des modes actifs sur les axes principaux et les accès du centre-ville, la collectivité souhaite mettre à jour son Schéma Directeur de Mobilité avec la mise en œuvre des tranches 2 et 3. Le projet permettra notamment de développer un maillage cyclable complémentaire à l'existant, de favoriser les interconnexions entre les différents pôles générateurs de déplacement et de sécuriser les piétons avec réduction de la vitesse à 30 km/h sur la majeure partie du territoire communal.

Les travaux seront découpés selon les phases suivantes :

- Phase 2 : Avenue du 8 Mai (Est) et Rue des Fleurs :
 - Signalisation et marquage au sol du trottoir sud pour aménagement d'une piste mixte sur l'Avenue du 8 Mai 1945 avec une traversée mixte,
 - Création d'un cheminement doux à travers les espaces verts pour rejoindre la continuité piétonne sur le Chemin de Saint Jean
- Phase 3 : Avenue du 8 Mai 1945 (Ouest)
 - Création d'un plateau traversant au droit de l'ancienne cave coopérative et requalification du trottoir existant pour la création d'une voie douce en direction du Centre-Ville
- Phase 5 : Rue du Boulodrome
 - Mise en place d'une lisse bois dans le prolongement de la piste cyclable existante et en délimitation du parking existant, et sécurisation d'une traversée piétonne
- Phase 6 : Rues Lakanal et Arnau de Castellnou
 - Mise en place d'une signalisation « STOP » dans la Rue Lakanal et pose de coussins lyonnais dans la Rue Arnau de Castellnou
- Phase 7 : limitation à « 30 km/h » sur l'ensemble de la Commune
 - Mise en place d'une limitation de vitesse à 30 km/h sur l'ensemble de la Commune, avec pour objectif l'intégration de la Commune de Bages parmi les « Villes à 30 » de France.

La prise en compte de remarques de la Commission Interne de Sécurité (CIS) du Département, pour la mise à jour du Schéma Directeur de Mobilité, a engendré des modifications techniques et une plus-value financière estimative de + 14 222,50 € (soit 6,52%) sur cette opération portant le montant prévisionnel des travaux à 232 309,00 € HT.

Le coût total prévisionnel de la dépense (Travaux, maîtrise d'œuvre) s'élèverait ainsi à 240 859,00 HT soit 289 030,80 € TTC.

Le plan de financement de cette opération évolue de la façon suivante :

Travaux de mise à jour du schéma doux Tranches 2 et 3	
Enveloppe globale HT (Travaux, maîtrise d'œuvre)	240 859,00 €
TOTAL DEPENSES	240 859,00 €
Subvention DSIL Etat - <i>Notification de subvention reçue</i>	75 540,00 €
Subvention Département - <i>Notification de subvention reçue</i>	20 000,00 €
Fonds de Concours Solidarité CCACVI (24,91%)	60 000,00 €
Autofinancement communal (35,42%)	85 319,00 €
TOTAL RECETTES	240 859,00 €

Accusé de réception en préfecture
066-216600114-20240610-DEL2024-038-DE
Date de télétransmission : 11/06/2024
Date de réception préfecture : 11/06/2024

Séance du 10 juin 2024

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DEL2024-038

Mise à jour du Schéma Directeur de Mobilité de la Commune

.../...

Inscrit au sein du Plan Pluriannuel d'Investissements, ce projet figure au « Contrat Bourgs-Centres – Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » de la Commune qui a été co-signé en date du 12/12/2023 par les différents partenaires (Région, Département, Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris, Pays Pyrénées Méditerranée).

L'échéancier de réalisation de ce projet serait le suivant :

1 ^{er} semestre 2024	→ Consultation des entreprises travaux
2 ^{er} semestre 2024	→ Ordre de service - Commencement des travaux
2 ^{ème} semestre 2024	→ Réception des travaux

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise à jour du Schéma Directeur de Mobilité tel qu'explicitée ci-dessus.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Secrétaire de Séance,



Pour copie conforme,
Le Maire,



MAIRIE DE BAGES
66677 Marie CABRERA

Accusé de réception en préfecture
066-216600114-20240610-DEL2024-038-DE
Date de télétransmission : 11/06/2024
Date de réception préfecture : 11/06/2024

DÉLIBÉRATION
COMMUNE DE BAGES

Séance du 10 juin 2024

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DEL2024-040

Demande de Fonds de Concours « Solidarité » auprès de la CCACVI au titre de l'année 2024 relative aux travaux de mise à jour du schéma doux Tranches 2 et 3

L'an deux mille vingt-quatre, le dix juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAGES, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, en session ordinaire, sous la Présidence de Mme CABRERA Marie, Maire.

Date de la convocation : le 16/05/2024

Étaient présents :

Marie CABRERA	Jean-Marie GUILLOY	Robert STEFAN
Christine AURICHE	Chantal BORNAREL	Marie-Claire NATIVEL
Bernard CONTON	Jean LOPEZ	Patrice AYBAR
Marjorie POHYLSKI	Nelly MARTINEAU	Ludovic ROBERT
Adrien MOGLIA	Elizabeth MOLINA	
Anaïs CAZORLA	Kadi BEN ABDESLEM	
Olivier BATLLE	Sylvain GARCIA	
Marie-Antoinette TAULERE	Jennifer FERNANDES	
Pierre CAMPA	Louis REVARDY	

Étaient représentés :

Georges GUARDIA	a donné pouvoir à	Christine AURICHE
Corine BORDES	a donné pouvoir à	Marie-Antoinette TAULERE
Vincenzo ROMANO	a donné pouvoir à	Marie CABRERA
Emmanuel LEHMANN	a donné pouvoir à	Jean-Marie GUILLOY
Elodie FERNANDEZ	a donné pouvoir à	Adrien MOGLIA

Était absent : /

Secrétaire de séance : Madame Christine AURICHE est désignée Secrétaire de séance.

Nombre de membres présents :	22	Nombre de procurations :	5	Nombre d'absent :	0	Nombre de votants :	27
------------------------------	----	--------------------------	---	-------------------	---	---------------------	----

Madame le Maire expose que :

Vu la délibération n°DL2022-0001 en date du 7 février 2022 du Conseil Communautaire de la CCACVI affectant à chaque commune-membre un montant de fonds de concours de solidarité sur la durée du mandat, et considérant que le montant total attribué à la Commune de Bages s'élève à 213 523 euros (deux cent treize mille cinq cent vingt-trois euros),

Accusé de réception en préfecture
066-216600114-20240610-DEL2024-040-DE
Date de télétransmission : 11/06/2024
Date de réception préfecture : 11/06/2024

.../...

Séance du 10 juin 2024

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DEL2024-040

Demande de Fonds de Concours « Solidarité » auprès de la CCACVI au titre de l'année 2024 relative aux travaux de mise à jour du schéma doux Tranches 2 et 3

.../...

Vu la délibération n°2022-058 du 28 septembre 2022 du Conseil Municipal sollicitant l'attribution du Fonds de Concours de Solidarité auprès de la CCACVI au titre de l'année 2022 pour la valorisation et sécurisation d'une piste cyclable nouvellement créée et la création d'un parcours de santé au sein du Lieu- dit « le Parc les vergers », **et considérant** la décision d'attribution d'un montant de 55 799,60 € (Cinquante-cinq mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf euros et soixante centimes) par le Conseil Communautaire en séance du 19 septembre 2022,

Vu la délibération n°DEL2023-073 du 25 septembre 2023 du Conseil Municipal sollicitant l'attribution du Fonds de Concours de Solidarité auprès de la CCACVI au titre de l'année 2023/2024 pour la réalisation des travaux de requalification et d'apaisement du cœur de ville avec son projet intitulé « Renaturer le centre ancien », **et considérant** la décision d'attribution d'un montant de 81 650,00 € (Quatre-vingt-un mille six cent cinquante euros) par le Conseil Communautaire en séance du 17 novembre 2023,

La collectivité souhaite solliciter l'attribution du Fonds de Concours de Solidarité auprès de la CCACVI au titre de l'année 2024 à hauteur de 60 000,00 € (Soixante mille euros) pour réaliser le projet suivant :

- ▶ **Travaux de mise à jour du schéma doux : Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité** avec mise en œuvre de pistes cyclables sur le territoire communal. Les tranches 1 et 4 ayant été réalisées en 2021, il convient de poursuivre sur l'année 2024 les travaux des tranches complémentaires (2 et 3) qui permettra notamment de développer un maillage cyclable complémentaire à l'existant, de favoriser les interconnexions entre les différents pôles générateurs de déplacement et de sécuriser les piétons avec réduction de la vitesse à 30 km/h sur la majeure partie du territoire communal.

La prise en compte de remarques de la Commission Interne de Sécurité (CIS) du Département, pour la mise à jour du Schéma Directeur de Mobilité, a engendré des modifications techniques et une plus-value financière estimative de + 14 222,50 € (soit 6,52%) sur cette opération portant le montant prévisionnel des travaux à 232 309,00 € HT.

Le coût total prévisionnel de la dépense (Travaux, maîtrise d'œuvre) s'élèverait ainsi à 240 859,00 HT soit 289 030,80 € TTC.

Le plan de financement de cette opération évolue de la façon suivante :

Travaux de mise à jour du schéma doux Tranches 2 et 3	
Enveloppe globale HT (Travaux, maîtrise d'œuvre)	240 859,00 €
TOTAL DEPENSES	240 859,00 €
Subvention DSIL Etat - <i>Notification de subvention reçue</i>	75 540,00 €
Subvention Département - <i>Notification de subvention reçue</i>	20 000,00 €
Fonds de Concours Solidarité CCACVI (24,91%)	60 000,00 €
Autofinancement communal (35,42%)	85 319,00 €
TOTAL RECETTES	240 859,00 €

.../...

Accusé de réception en préfecture
066-216600114-20240610-DEL2024-040-DE
Date de télétransmission : 11/06/2024
Date de réception préfecture : 11/06/2024

Séance du 10 juin 2024

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DEL2024-040

Demande de Fonds de Concours « Solidarité » auprès de la CCACVI au titre de l'année 2024 relative aux travaux de mise à jour du schéma doux Tranches 2 et 3

.../...

Inscrit au sein du Plan Pluriannuel d'Investissements, ce projet figure au « Contrat Bourgs-Centres – Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » de la Commune qui a été co-signé en date du 12/12/2023 par les différents partenaires (Région, Département, Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès, Pays Pyrénées Méditerranée).

L'échéancier de réalisation de ce projet serait le suivant :

1 ^{er} semestre 2024	→ Consultation des entreprises travaux
2 ^{er} semestre 2024	→ Ordre de service - Commencement des travaux
2 ^{ème} semestre 2024	→ Réception des travaux

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'attribution du Fonds de Concours « Solidarité » auprès de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès pour un montant 60 000,00 € pour l'opération ci-dessus exposée au titre de l'année 2024.
- **DIT** que ce fond sera versé en section d'investissement sur le compte 13251 du budget principal de la commune.
- **DIT** que ce versement permettra d'abonder la partie résiduelle du financement du projet afin de réaliser ladite opération.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Secrétaire de Séance,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Marie CABRERA

Accusé de réception en préfecture
066-216600114-20240610-DEL2024-040-DE
Date de télétransmission : 11/06/2024
Date de réception préfecture : 11/06/2024



INFRASTRUCTURES
HYDRAULIQUE
TOPOGRAPHIE

440 rue James Watt
Technosud
Batiment Topaze
66100 PERPIGNAN
Tél. 04.68.50.89.89
Fax. 04.68.50.69.59
mail. contact@be2t.com

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
VILLE DE BAGES



MAITRE D'OUVRAGE



MAIRIE DE BAGES
22, Avenue Jean Jaures
66670 BAGES
Tél: 04.68.21.71.25

**TRAVAUX DE MISE A JOUR
DU SCHEMA DOUX
(TRANCHES 2 et 3) SUR
LA COMMUNE DE BAGES**

PLAN V.R.D.

NOTICE DESCRIPTIVE DES TRAVAUX

**DOSSIER DE CONSULTATION
DES ENTREPRISES**

Ref : 20-182

DATE : 27 MARS 2024		Dess. : I.Bantreil	
Index	Date	Modifications	Revisé par
A	31 / 05 / 2022	Prendre en compte	J.Bantreil
C	26 / 09 / 2022	Souge du 3ème du 8 Mai annule le 4ème des 3ème des 2ème. Chénages et 4ème visés	J.Bantreil
D	15 / 12 / 2022	Rectification des phases de travaux	J.Bantreil
E	15 / 07 / 2023	Mise à jour de la phase 3ème / 4ème et 5ème des 3ème des 2ème	J.Bantreil
F	20 / 09 / 2023	Position des couverts hydrauliques dans le 3ème des 2ème des 2ème	J.Bantreil
G	20 / 11 / 2023	Finalisation de la note descriptive et des plans de travail	J.Bantreil
H	12 / 03 / 2024	Suppression des couverts hydrauliques, modification de la Phase 1, 1.1 et suppression de la Phase 1.2	J.Bantreil
I	27 / 03 / 2024	Modification du cheminement piéton et création d'une travée de pont sur l'avenue du 8 Mai 1945	C.Madec

PLAN N°

01

SITUATION

1- PHASE 2 – BOULEVARD DU 8 MAI (EST) ET RUE DES FLEURS

Signalisation et marquage au sol du trottoir sud pour aménagement d'une piste mixte sur le Boulevard du 8 Mai avec une traversée mixte. Création d'un cheminement à travers les espaces verts pour rejoindre la continuité piétonne sur le Chemin de St Jean.

2- PHASE 3 – BOULEVARD DU 8 MAI (OUEST)

Création d'un plateau traversant au droit de l'ancienne Cave coopérative et requalification du trottoir existant pour la création d'une voie douce en direction du Centre-ville.

3- PHASE 5 – RUE DU BOULODROME

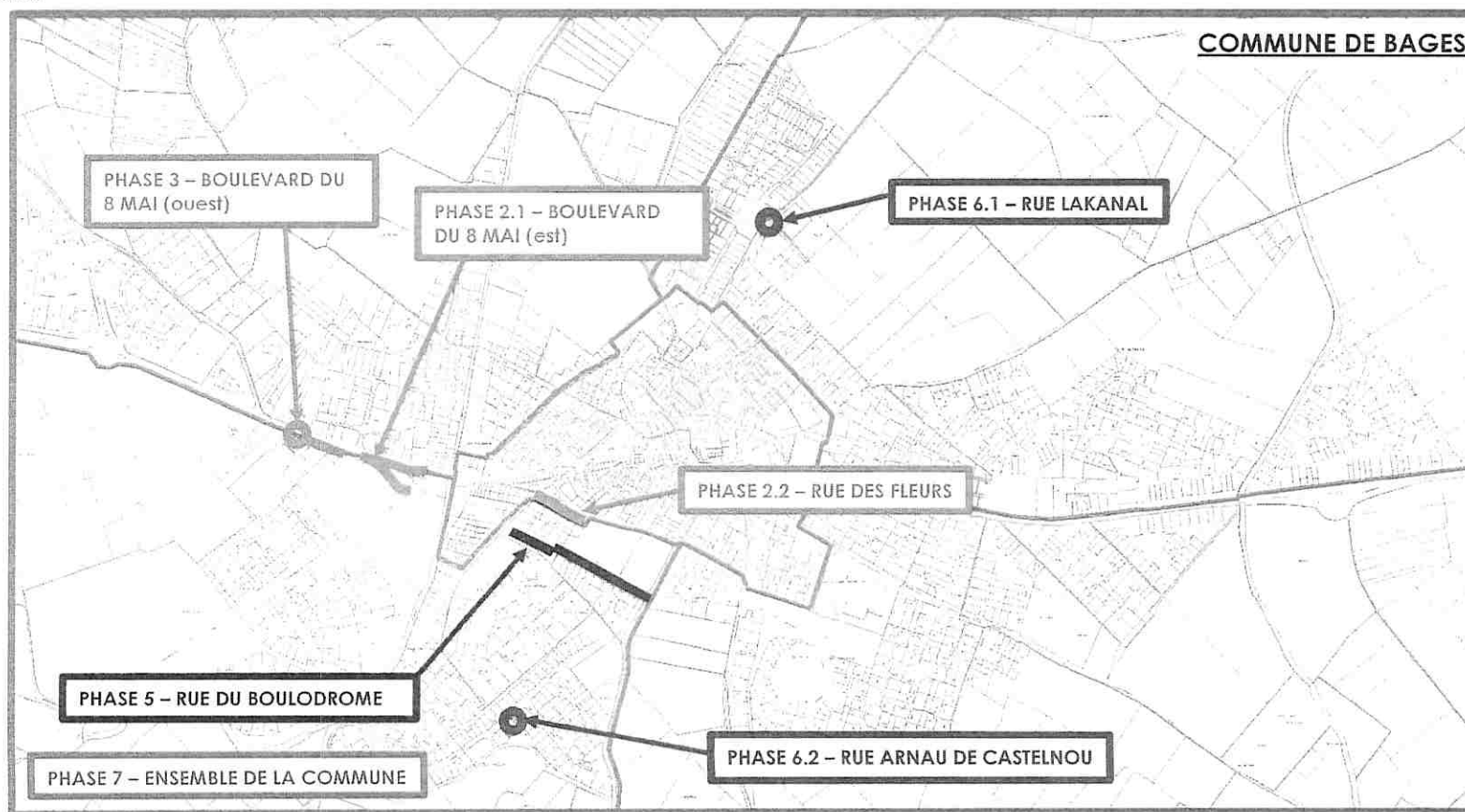
Mise en place d'une lisse bois dans le prolongement de la piste cyclable existante et en délimitation du parking existant + sécurisation d'une traversée piétonne.

4- PHASE 6 – RUES LAKANAL ET ARNAU DE CASTELNOU

Mise en place d'une signalisation « STOP » dans la Rue Lakanal et pose de coussins lyonnais dans la Rue Arnaud De Castelnou.

5- PHASE 7 – LIMITATION A « 30 Km/h » SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE

Mise en place d'une limitation de vitesse à 30 Km/h sur l'ensemble de la commune. Ce futur aménagement aura pour objectif d'inclure la commune de Bages parmi les « Villes à 30 » de France.



1. PHASE 2.1 – BOULEVARD DU 8 MAI 1945 (EST)

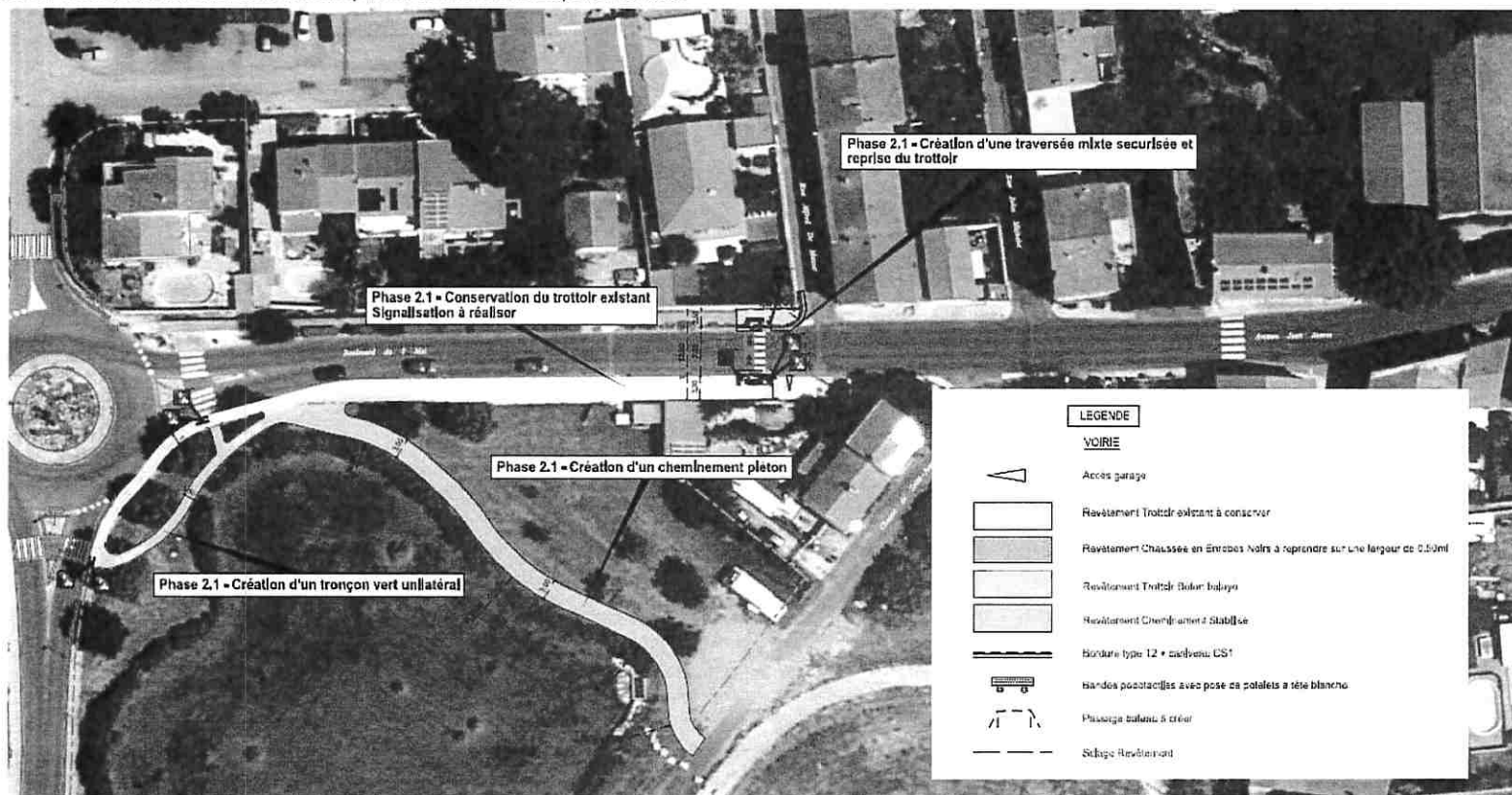
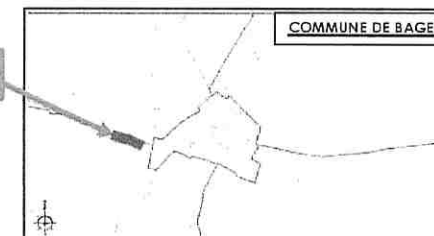
DESCRIPTION DES TRAVAUX

Les travaux de la phase 2.1 consistent à réaliser une partie de trottoir et un marquage au sol pour avertir les véhicules d'éventuels passages de cycles en bord de chaussée et en traversée mixte. Les piétons et cyclistes seront dirigés vers la Rue Alfred de Musset. Une continuité piétonne de 3.0m de largeur en stabilisé sera réalisée de l'Avenue du 8 Mai 1945 jusqu'au Chemin de Saint-Jean à travers les espaces verts pour rejoindre la piste de contournement du bassin d'orage.

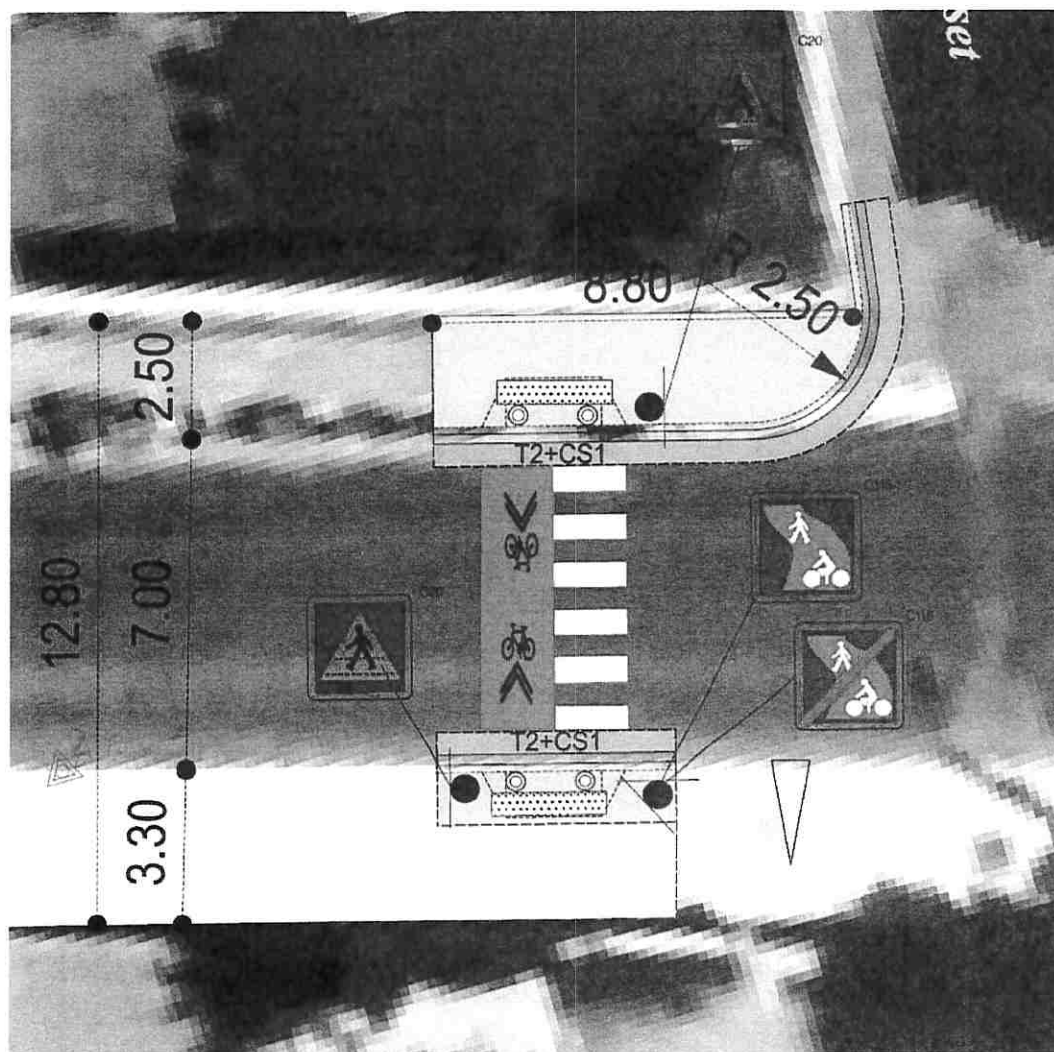
La zone de travaux s'étend du Rond-point des Anciens combattants jusqu'au carrefour Jaurès / Chemin de Saint Jean.

A l'ouest du futur aménagement, un élargissement du trottoir sera envisagé via la réalisation d'un second espace d'une largeur de 1.50m en béton balayé. Ce principe permettra d'accueillir les cyclistes et piétons tout en conservant les arbres existants qui bordent la Route Départementale.

PHASE 2.1 – BOULEVARD DU 8 MAI (est)

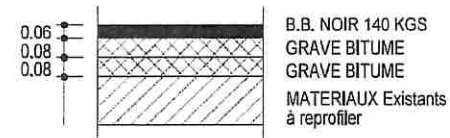


1. PHASE 2.1 – BOULEVARD DU 8 MAI 1945 (EST)– PLAN ANNEXE 1

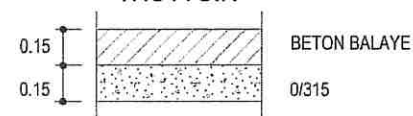


DETAIL DES STRUCTURES

CHAUSSÉE
BOULEVARD DU 8 MAI



TROTTOIR



LEGENDE

VOIRIE

- Accès garage
- Revêtement Trottoir existant à conserver
- Revêtement Chaussée en Enrobés Noirs à reprendre sur une la
- Revêtement Trottoir Béton balayé
- Revêtement Cheminement Stabilisé
- Bordure type T2 + caniveau CS1
- Bandes podotactiles avec pose de potelets à tête blanche
- Passage bateau à créer
- Sclage Revêtement

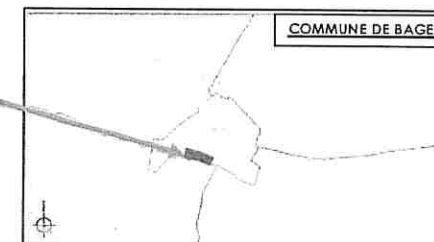
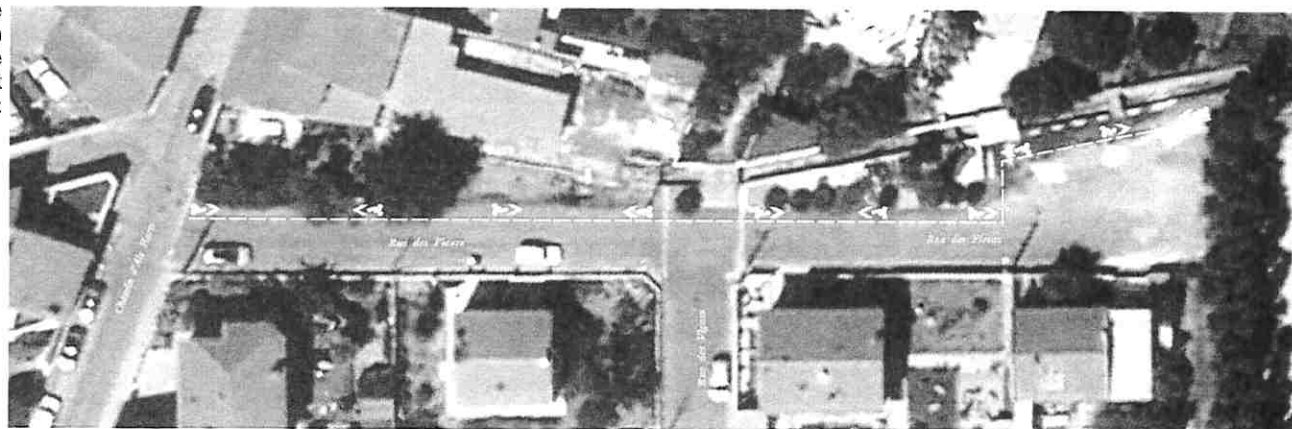
1. PHASE 2.2 – RUE DES FLEURS

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Les travaux de la phase 2.2 consistent à réaliser un marquage au sol pour avertir les véhicules d'éventuels passages de cycles en bord de chaussée.

La zone de travaux s'étend du Carrefour de la Rue des Fleurs avec le Chemin d'Als Horts jusqu'au fond de la Rue des Fleurs, aux abords du Boulodrome, soit sur un linéaire de 95 m.

Cet aménagement implique la mise en œuvre d'une peinture blanche pour délimiter une bande cyclable d'une largeur de 1.50m tout en conservant une largeur de 3.50m de chaussée. Ce tracé sera composé d'une bande blanche tirée ainsi que de pictogrammes cycles et chevrons. Les cyclistes auront la possibilité de circuler dans les deux sens. (Voir schéma ci-contre)



PHASE 2.2 – RUE DES FLEURS

COMMUNE DE BAGES



Principe du marquage au sol sur voies circulées



Marquage au sol sur la rue des Fleurs



Jonction avec la piste existante

1. PHASE 3 – BOULEVARD DU 8 MAI 1945 (OUEST)

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Les travaux de la phase 3 consistent à réaliser un plateau traversant au droit de l'Ancienne Cave coopérative. L'aménagement prendra en compte le projet de parking établi au droit de la bâtisse existante, du passage piéton et des accès riverains.

Le passage piéton sera conservé et sécurisé au sein du dit-plateau permettant ainsi aux usagers de traverser la Route Départementale avec plus de sécurité. Un élargissement du trottoir est préconisé afin de contribuer à un meilleur confort destiné aux piétons tout en conservant une importante largeur de chaussée (6.00 ml) pour favoriser le passage de bus et autres Poids Lourds.

Une partie de la chaussée sera terrassée pour créer le plateau en face de la parcelle sise 2 ; le niveau fini de la voirie sera fixé de manière que les eaux de ruissellement ne pénètrent pas dans la dite- parcelle. Un rabotage sera également mis en œuvre afin de rattraper les niveaux altimétriques en part et d'autre de la chaussée pour effectuer les raccords voirie.

Une couche de Grave Bitume (ép.0.09m) sera mise en œuvre sur la surface de roulement de la R.D.

Le canal longeant le futur aménagement sera busé sur une longueur totale de 15ml pour éviter tout risque d'accident entre le plateau et le parking de la Cave.

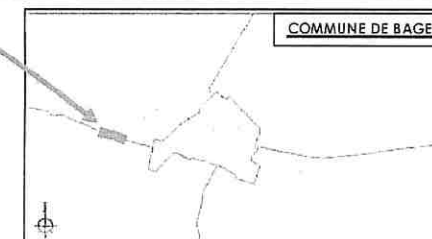
Des bordures et caniveaux béton seront posés pour délimiter les zones piétonnes et permettront une évacuation optimale des eaux de ruissellement en direction de leurs exutoires respectifs. La structure piétonne comportera 0.15 m de G.N.T. 0/315 puis 0.15 m de béton désactivé. La chaussée quant à elle, sera revêtue en enrobés noirs 140 Kgs. La pose de signalisations verticales et traçage de signalisations horizontales devront répondre aux prescriptions fixées en ce qui concerne la création d'un plateau traversant.

Les travaux de la phase 3 comportent également la requalification du trottoir nord-est en direction du Centre ainsi que la création d'un trottoir sud pour accéder à l'abri-bus existant, aux abords de la Caserne. Le nettoyage et arrachage de la haie existante sera réalisé par les soins de la commune.

L'objectif étant d'élargir l'actuel trottoir pour créer une voie partagée, la démolition du revêtement existant (côté nord) sera mise en œuvre sur une longueur de 70ml afin de recréer un espace en béton désactivé sur une largeur prédéfinie, comprise entre 2.60m et 4.00m. Une glissière de sécurité mixte acier / bois sera installée en bord de piste. Une signalisation répondant aux prescriptions liées à la « création de voies douces » sera également installée tout le long de l'aménagement.

La création du trottoir sud permettra aux usagers de rejoindre l'abri-bus existant, situé aux abords de la Caserne sans devoir traverser la chaussée à deux reprises. Le trottoir représentera une largeur de 0.90m afin de conserver le fossé existant ainsi qu'une largeur de chaussée de 6.00m. Une lisse bois sera installée entre le fossé et le futur aménagement afin de préserver les piétons de tout risque de chute.

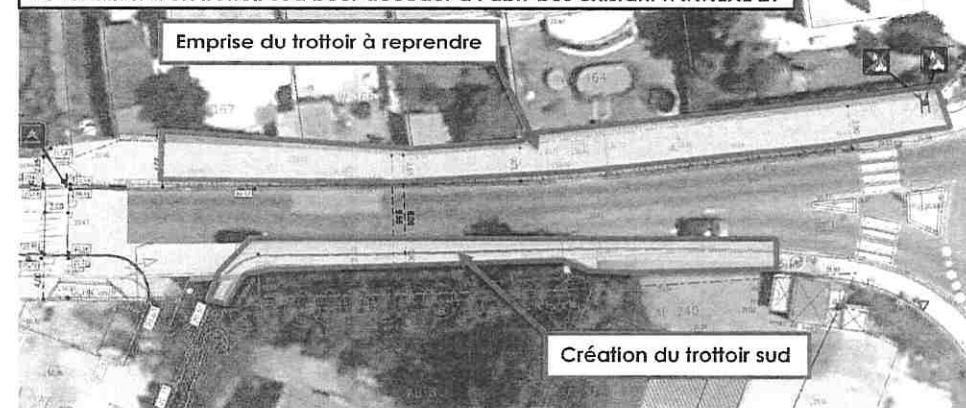
PHASE 3 – BOULEVARD DU 8 MAI (ouest)



Réalisation d'un plateau traversant au droit de l'ancienne Cave (ANNEXE 1)

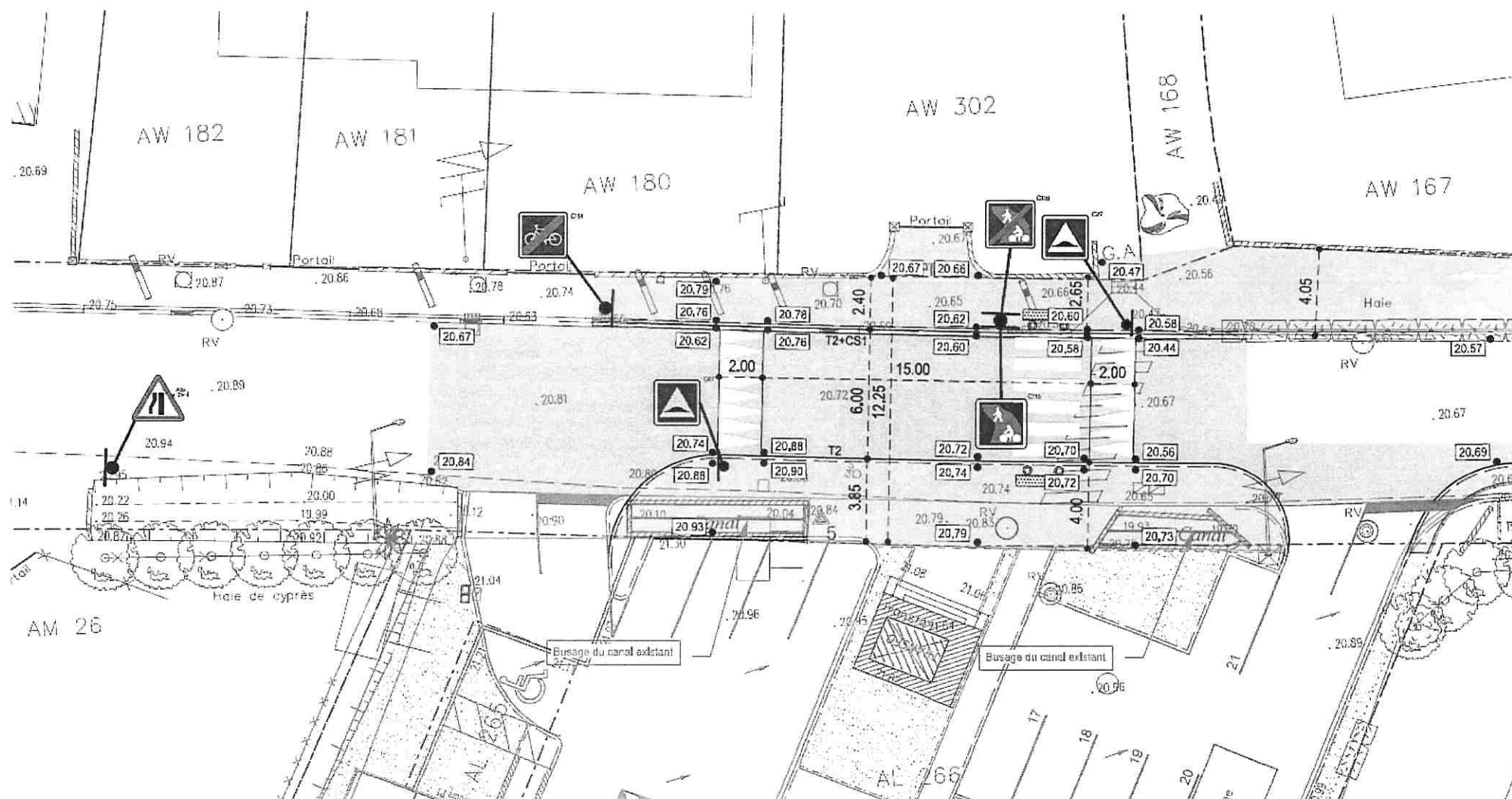


Requalification du trottoir existant noir pour la création d'une voie douce et création d'un trottoir sud pour accéder à l'abri-bus existant (ANNEXE 2)



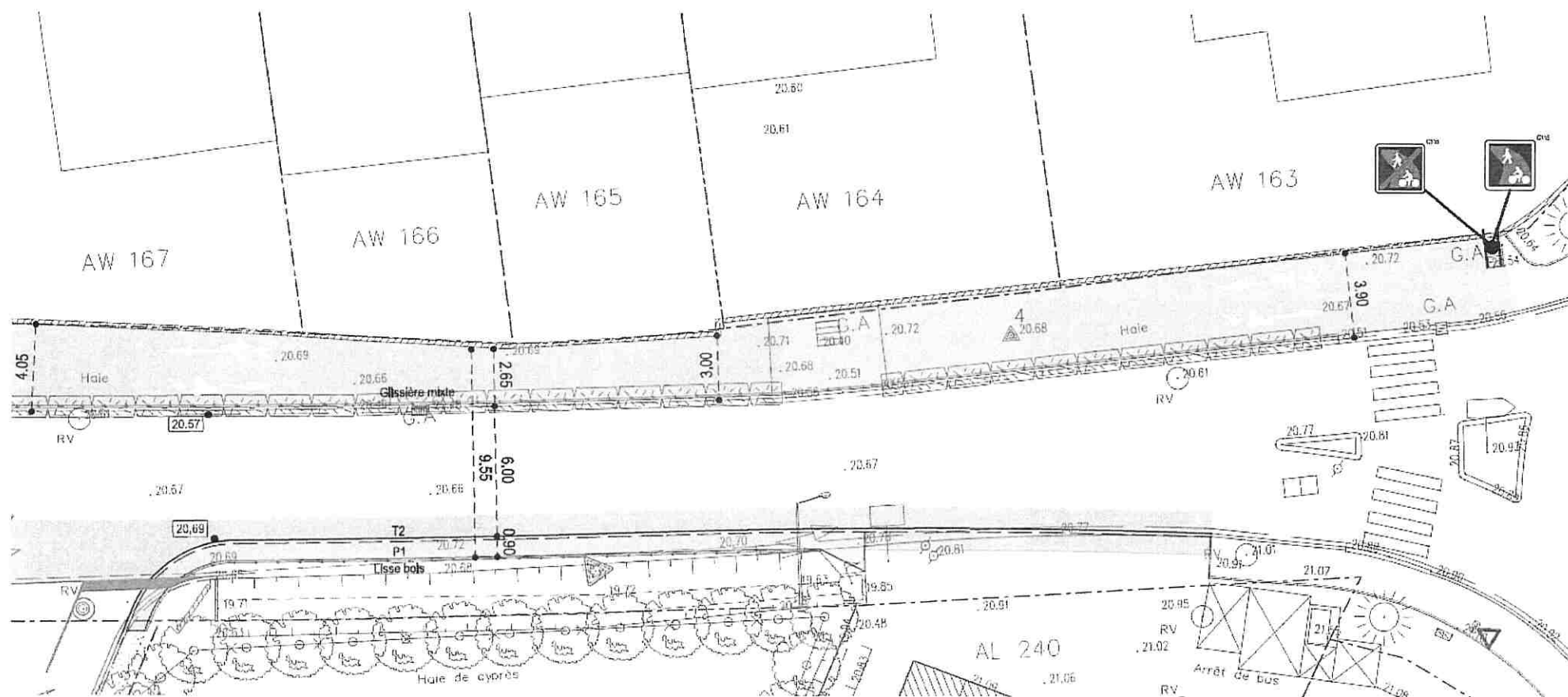
1. PHASE 3 – BOULEVARD DU 8 MAI 1945 (OUEST) – PLAN ANNEXE 1

ECHELLE : 1/200°





ECHELLE : 1/200°



1. PHASE 5 – RUE DU BOULODROME

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Les travaux de la phase 5 consistent à sécuriser la bande cyclable existante dans la Rue du Boulodrome.

Les bordures de défense béton présentes sur site seront déposées. Une simple lisse bois sera installée au sein du parking pour délimiter les places de parking avec la bande cyclable et avertir les véhicules d'un éventuel passage de cyclistes. Le linéaire de lisse bois à poser est de 50ml. (Photo 01 ci-dessous)

Dans le prolongement de la Rue du Boulodrome, une simple lisse bois sera aussi installée le long de la bande cyclable, côté nord. Une dépose de potelets et bordures de défense sera à prévoir pour implanter l'ouvrage bois entre la bordure existante et la bande blanche de la piste cyclable.

Le linéaire de lisse bois à poser est de 140 ml. (Photo 02 ci-dessous)

Au niveau du carrefour entre la Rue du Boulodrome et le Chemin du Plas, une mise en sécurité du passage piéton existant sera réalisée. Les bordures béton seront remplacées par des bordures de type T2 basse pour permettre les passages dit « bateaux ». Les trottoirs de chaque côté de la rue seront réaménagés et une signalisation adéquate sera installée pour avertir les véhicules de l'existence d'un passage piéton (potelets à tête blanche, bandes podotactiles, marquage au sol à reprendre).



Photo 02

Photo 01



Photo 01

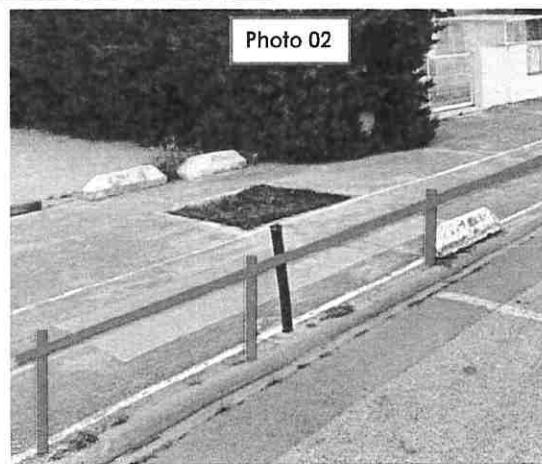
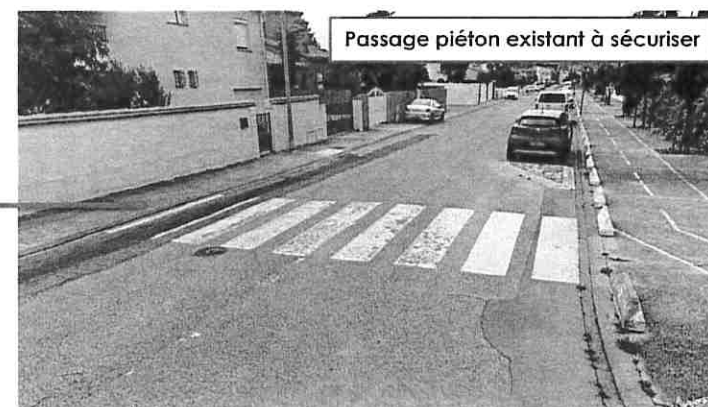
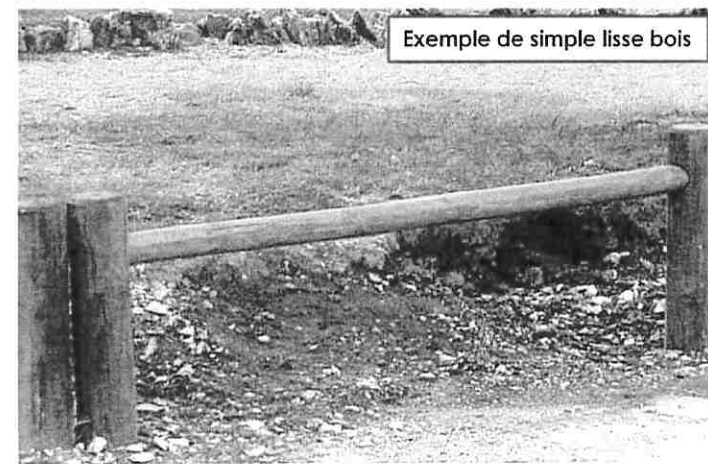


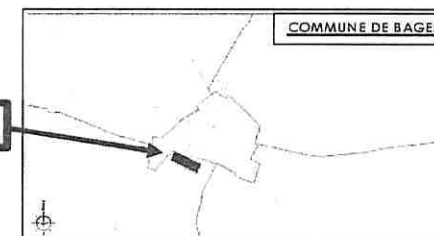
Photo 02



Passage piéton existant à sécuriser



Exemple de simple lisse bois

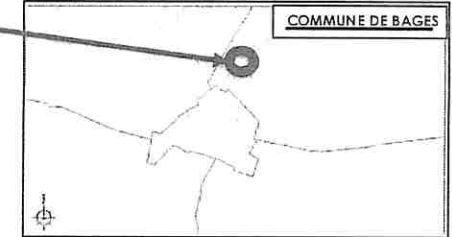


PHASE 5 – RUE DU BOULODROME

1. PHASE 6.1 – RUE JOSEPH LAKANAL

PHASE 6.1 – RUE JOSEPH LAKANAL

COMMUNE DE BAGES



DESCRIPTION DES TRAVAUX

Les travaux de la phase 6.1 consistent à faire ralentir les véhicules dans la Rue Joseph Lakanal.

Une signalisation pour la mise en place de deux « STOP » sera envisagée.



1. PHASE 6.2 – RUE ARNAU DE CASTELNOU

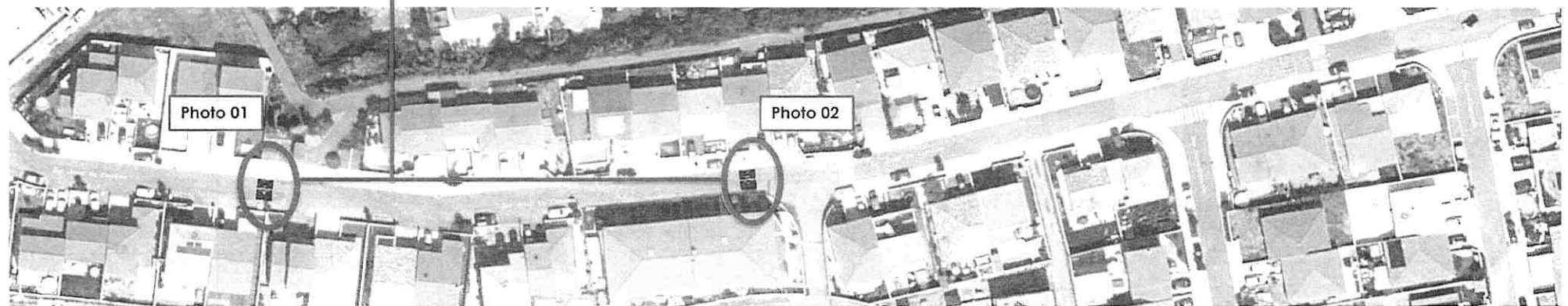
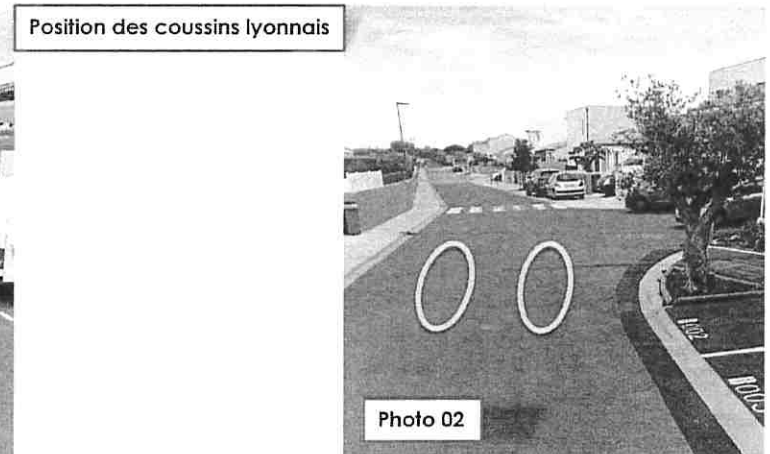
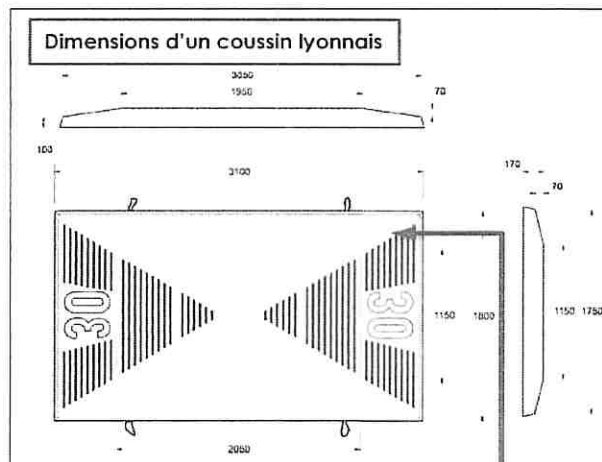
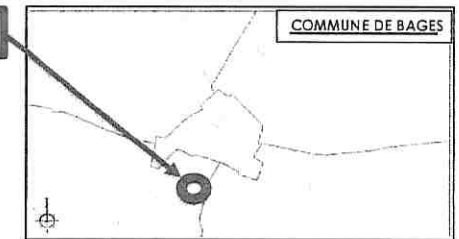
DESCRIPTION DES TRAVAUX

Les travaux de la phase 6.2 consistent à faire ralentir les véhicules sur la Rue Arnau De Castelnuou.

Deux coussins lyonnais seront installés à deux endroits au sein de la Rue de Castelnuou. (extrait ci-dessous).

Une partie de la chaussée sera préalablement sciée et rabotée pour permettre l'ancrage des ralentisseurs béton sur la voie existante. La pose de coussins lyonnais devra respecter la réglementation en vigueur en ce qui concerne le marquage au sol et l'implantation de la signalisation verticale. La position des coussins lyonnais à poser est mentionné (en bleu), suivant le schéma ci-dessous :

PHASE 6.2 – RUE ARNAU DE CASTELNOU



1. PHASE 7 – ENSEMBLE DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Les travaux de la phase 7 consistent à mettre en place une signalisation adéquate sur l'ensemble de la commune pour avertir les conducteurs de véhicules légers et poids lourds, d'une limitation à 30 Km/h.

La « zone de rencontre » existante, située en centre-ville, sera maintenue et desservira le reste de la zone communale qui passera à 30 Km/h.

Une campagne de dépose et déplacement de panneaux existants sera effectuée.

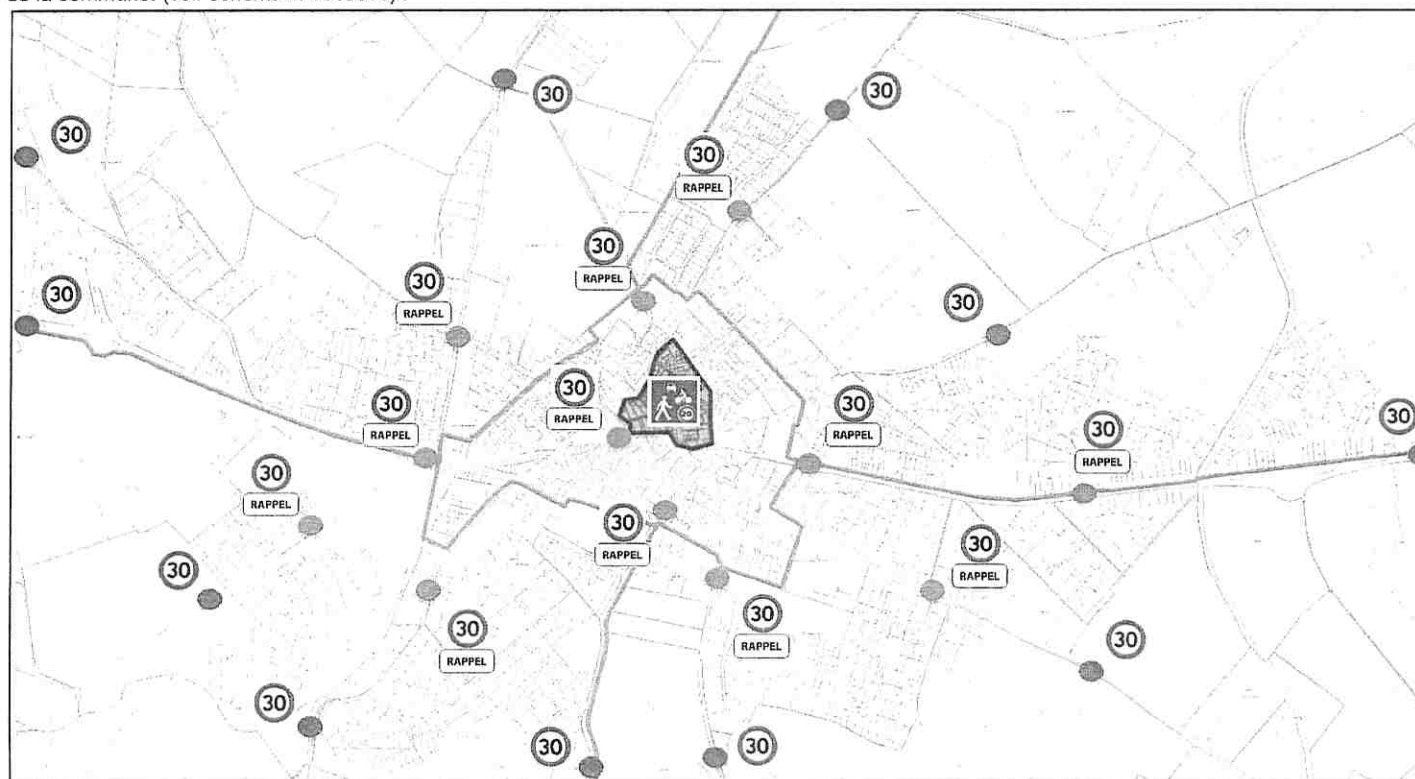
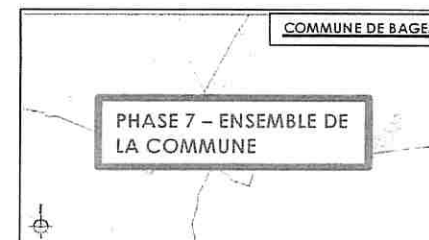
Des panneaux de signalisation (limite de vitesse à 30 Km/h) seront implantés à chaque entrée de village ainsi qu'un marquage au sol complémentaire en peinture blanche.

Des panneaux de rappel seront également installés dans des carrefours et intersections stratégiques de la commune. (voir schéma ci-dessous) :



Représentation du marquage au sol pour avertir les usagers d'une zone limitée à 30 Km/h.

(Les signalisations horizontales seront réalisées aux abords de chaque panneau d'entrée de ville et de rappel).



Implantation des panneaux « Vitesse limitée à 30 Km/h » et « Vitesse limitée à 30 Km/h ». Implantation requise également en sortie de « Zone 20 ».

Implantation des panneaux de rappel « Vitesse limitée à 30 Km/h » dans les deux sens de circulation.

Emprise de la « Zone de rencontre limitée à 20 Km/h ». (ANNEXE 3)

1. PHASE 7 – ENSEMBLE DE LA COMMUNE – ANNEXE 3



30
Implantation des panneaux
« Vitesse limitée à 30 Km/h » en sortie
« d'espace partagé ».

 **20**
Emprise de la « Zone de rencontre
limitée à 20 Km/h ».

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES

COMMUNE DE BAGES

Maître d'Ouvrage :



COMMUNE DE BAGES
22, Avenue Jean Jaurès
66670 BAGES

**TRAVAUX DE MISE A JOUR DU SCHEMA DOUX
TRANCHES 2 ET 3**

B.P.U. - D.Q.E.

**Bordereau des Prix Unitaires
Devis Quantitatif Estimatif
*Prévisionnel***

LOT 1 : VRD

Maîtrise d'œuvre :



B.E.2.T. Ingénierie - 440 rue James Watt - 66100 PERPIGNAN
Tél. 04.68.50.89.89 - e-mail : contact@be2t.com

QUANTITATIF ESTIMATIF

Doss n° 20-182 - TRAVAUX DE MISE A JOUR DU SCHEMA DOUX TRANCHES 2 ET 3

Lot n°1 - VRD

Code	Désignation	Unité	Quantité	P.U. HT	Montant HT
1.A	TRAVAUX COMMUNS POUR L'ENSEMBLE DES PHASES				
1.A.1	TRAVAUX PREPARATOIRES				
1.A.1.1	Préparation - Installation de chantier - Circulation	FFT	1,00	12.500,00	12.500,00
1.A.1.2	Dossier d'exécution	FFT	1,00	3.000,00	3.000,00
1.A.1.3	Nettoyage de l'emprise des travaux	FFT	1,00	7.500,00	7.500,00
1.A.1.4	Sondages préliminaires	U	1	800,00	800,00
1.A.1.5	Démolition de maçonneries ordinaires	M3	10,00	120,00	1.200,00
1.A.1.6	Démolition de maçonneries béton armé	M3	5,00	160,00	800,00
1.A.1.7	Reprise d'enduits de façades	M2	20,00	50,00	1.000,00
	Sous Total				26.800,00
1.A.2	DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES				
1.A.2.1	Dossier des Ouvrages Exécutés	FFT	1,00	5.000,00	5.000,00
	Sous Total				5.000,00
1.B	PHASE 2 : AVENUE JAURES ET RUE DES FLEURS				
1.B.1	TERRASSEMENTS GENERAUX				
1.B.1.1	Dépose de bordures et caniveaux existants	ML	10,00	10,00	100,00
1.B.1.2	Sciage du revêtement existant	ML	35,00	6,00	210,00
1.B.1.3	Terrassements en déblais	M3	30,00	20,00	600,00
1.B.1.4	Evacuation des déblais excédentaires	M3	30,00	10,00	300,00
	Sous Total				1.210,00
1.B.2	VOIRIE - CHAUSSEE				
1.B.2.1	Protection des arbres pendant la durée du chantier	U	6	150,00	900,00
1.B.2.2	Réglage et compactage	M2	95,00	1,00	95,00
1.B.2.3	Essais de plaque	ENS	1,00	1.200,00	1.200,00
1.B.2.4	Matériaux concassés 0/80	M3	5,00	42,00	210,00
1.B.2.5	Matériaux concassés 0/315	M3	15,00	46,00	690,00
1.B.2.6	Fourniture et pose de bordures béton classe U+B				
1.B.2.6.1	- Bordures Type T2 + caniveaux CS1	ML	10,00	55,00	550,00
1.B.2.7	Trottoir en béton balayé	M2	90,00	42,00	3.780,00
1.B.2.8	Mise à la cote des éléments de voirie	U	1	100,00	100,00
1.B.2.9	Imprégnation sablée	M2	5,00	1,50	7,50
1.B.2.10	Graves bitume	T	1,50	95,00	142,50
1.B.2.11	Enrobés denses, à chaud, 130/140 Kg/m2	M2	5,00	19,00	95,00
	Sous Total				7.770,00
1.B.3	SIGNALISATION VERTICALE				
1.B.3.1	Fourniture et pose de signalisation verticale				
1.B.3.1.1	- Pour un panneau AB4 (800) Classe II	U	1	340,00	340,00
1.B.3.1.2	- Pour un panneau C20 (passage piéton)	U	2	300,00	600,00
1.B.3.1.3	- Pour un panneau C113 (piste cyclable)	U	2	300,00	600,00
1.B.3.1.4	- Pour un panneau C114 (fin piste cyclable)	U	2	300,00	600,00

QUANTITATIF ESTIMATIF

Doss n° 20-182 - TRAVAUX DE MISE A JOUR DU SCHEMA DOUX TRANCHES 2 ET 3

Lot n°1 - VRD

Code	Désignation	Unité	Quantité	P.U. HT	Montant HT
1.B.3.1.5	- Pour un panneau C115 (voie verte)	U	3	300,00	900,00
1.B.3.1.6	- Pour un panneau C116 (fin voie verte)	U	3	300,00	900,00
Sous Total					3.940,00
1.B.4	SIGNALISATION HORIZONTALE				
1.B.4.1	Marquage au sol à la peinture				
1.B.4.1.1	- Pour une ligne continue (2U)	ML	5,00	2,00	10,00
1.B.4.1.2	- Pour une ligne discontinue T3 (2U)	ML	290,00	2,00	580,00
1.B.4.1.3	- Pour une ligne "STOP" (T'2)	ML	8,00	6,00	48,00
1.B.4.1.4	- Pour un passage piétons	M2	25,00	10,00	250,00
1.B.4.1.5	- Pour logos "cycle" + piéton + flèche directionnelle	U	8	150,00	1.200,00
1.B.4.1.6	- Pour logos "cycle" + "chevron"	U	17	100,00	1.700,00
1.B.4.2	Dispositif de marquage podotactile d'éveil à la vigilance (bande)	ML	6,00	95,00	570,00
Sous Total					4.358,00
1.B.5	MOBILIER URBAIN				
1.B.5.1	Fourniture et pose de potelet tête blanche	U	4	220,00	880,00
Sous Total					880,00
1.C	PHASE 3 : BOULEVARD DU 08 MAI 1945 (EST)				
1.C.1	TERRASSEMENTS GENERAUX				
1.C.1.1	Dépose de bordures et caniveaux existants	ML	30,00	10,00	300,00
1.C.1.2	Sciage du revêtement existant	ML	50,00	6,00	300,00
1.C.1.3	Terrassements en déblais	M3	120,000	20,00	2.400,00
1.C.1.4	Evacuation des déblais excédentaires	M3	120,000	10,00	1.200,00
Sous Total					4.200,00
1.C.2	VOIRIE - CHAUSSEE				
1.C.2.1	Réglage et compactage	M2	390,00	1,00	390,00
1.C.2.2	Essais de plaque	ENS	1,00	1.200,00	1.200,00
1.C.2.3	Matériaux concassés 0/315	M3	70,000	46,00	3.220,00
1.C.2.4	Fourniture et pose de bordures béton classe U+B				
1.C.2.4.1	- Bordures Type T2 + caniveaux CS1	ML	20,00	55,00	1.100,00
1.C.2.5	Réfection de chaussée	M2	15,00	250,00	3.750,00
1.C.2.6	Mise à la cote des éléments de voirie	U	5	100,00	500,00
1.C.2.7	Trottoir en béton balayé	M2	120,00	35,00	4.200,00
1.C.2.8	Réalisation de sols stabilisés	M2	255,00	9,00	2.295,00
Sous Total					16.655,00
1.C.3	SIGNALISATION VERTICALE				
1.C.3.1	Fourniture et pose de signalisation verticale				
1.C.3.1.1	- Pour un panneau Ab4 (plateau)	U	1	300,00	300,00
1.C.3.1.2	- Pour un panneau C20 (passage piéton)	U	2	300,00	600,00
1.C.3.1.3	- Pour un panneau C115 (voie verte)	U	3	300,00	900,00

QUANTITATIF ESTIMATIF

Doss n° 20-182 - TRAVAUX DE MISE A JOUR DU SCHEMA DOUX TRANCHES 2 ET 3

Lot n°1 - VRD

Code	Désignation	Unité	Quantité	P.U. HT	Montant HT
1.C.3.1.4	- Pour un panneau C116 (fin voie verte)	U	3	300,00	900,00
Sous Total					2.700,00
1.C.4	SIGNALISATION HORIZONTALE				
1.C.4.1	Marquage au sol à la peinture				
1.C.4.1.1	- Pour un passage piétons	M2	25,00	10,00	250,00
1.C.4.1.2	- Pour logos "cycle" + piéton + flèche directionnelle	U	8	150,00	1.200,00
1.C.4.1.3	- Pour logos "cycle" + chevrons	U	2	100,00	200,00
1.C.4.2	Dispositif de marquage podotactile d'éveil à la vigilance (bande)	ML	6,00	95,00	570,00
Sous Total					2.220,00
1.C.5	MOBILIER URBAIN				
1.C.5.1	Fourniture et pose de potelet tête blanche	U	4	220,00	880,00
Sous Total					880,00
1.D	PHASE 4 : BOULEVARD DU 08 MAI 1945 (OUEST)				
1.D.1	TERRASSEMENTS GENERAUX				
1.D.1.1	Dépose de bordures et caniveaux existants	ML	30,00	10,00	300,00
1.D.1.2	Sciage du revêtement existant	ML	155,00	6,00	930,00
1.D.1.3	Rabotage de la chaussée	M2	330,00	5,50	1.815,00
1.D.1.4	Terrassements en déblais	M3	180,000	20,00	3.600,00
1.D.1.5	Evacuation des déblais excédentaires	M3	180,000	10,00	1.800,00
Sous Total					8.445,00
1.D.2	VOIRIE - CHAUSSEE				
1.D.2.1	Réglage et compactage	M2	835,00	1,00	835,00
1.D.2.2	Essais de plaque	ENS	1,00	1.200,00	1.200,00
1.D.2.3	Matériaux concassés 0/80	M3	10,000	42,00	420,00
1.D.2.4	Matériaux concassés 0/315	M3	110,000	46,00	5.060,00
1.D.2.5	Fourniture et pose de bordures béton classe U+B				
1.D.2.5.1	- Bordures Type T2 + caniveaux CS1	ML	35,00	55,00	1.925,00
1.D.2.5.2	- Bordures Type T2	ML	100,00	30,00	3.000,00
1.D.2.5.3	- Bordures Type P1	ML	40,00	26,00	1.040,00
1.D.2.6	Revêtement en béton désactivé	M2	490,00	50,00	24.500,00
1.D.2.7	Mise à la cote des éléments de voirie	U	10	100,00	1.000,00
1.D.2.8	Imprégnation sablée	M2	345,00	1,50	517,50
1.D.2.9	Graves bitume	T	70,00	95,00	6.650,00
1.D.2.10	Enrobés denses, à chaud, 130/140 Kg/m2	M2	345,00	19,00	6.555,00
Sous Total					52.702,50
1.D.3	SIGNALISATION VERTICALE				
1.D.3.1	Fourniture et pose de signalisation verticale				
1.D.3.1.1	- Pour un panneau A2b (plateau)	U	2	300,00	600,00
1.D.3.1.2	- Pour un panneau A3b (rétrécissement)	U	1	300,00	300,00
1.D.3.1.3	- Pour un panneau C20 (passage piéton)	U	2	300,00	600,00

QUANTITATIF ESTIMATIF

Doss n° 20-182 - TRAVAUX DE MISE A JOUR DU SCHEMA DOUX TRANCHES 2 ET 3

Lot n°1 - VRD

Code	Désignation	Unité	Quantité	P.U. HT	Montant HT
1.D.3.1.4	- Pour un panneau C27 (700/700) (plateau)	U	2	300,00	600,00
1.D.3.1.5	- Pour un panneau C114 (fin piste cyclable)	U	1	300,00	300,00
1.D.3.1.6	- Pour un panneau C115 (voie verte)	U	2	300,00	600,00
1.D.3.1.7	- Pour un panneau C116 (fin voie verte)	U	2	300,00	600,00
Sous Total					3.600,00
1.D.4	SIGNALISATION HORIZONTALE				
1.D.4.1	Marquage au sol à la peinture				
1.D.4.1.1	- Pour rampants des ralentisseurs	M2	25,00	10,00	250,00
1.D.4.1.2	- Pour un passage piétons	M2	25,00	10,00	250,00
1.D.4.1.3	- Pour logos "cycle" + piéton + flèche directionnelle	U	4	150,00	600,00
1.D.4.2	Dispositif de marquage podotactile d'éveil à la vigilance (bande)	ML	6,00	95,00	570,00
Sous Total					1.670,00
1.D.5	MOBILIER URBAIN				
1.D.5.1	Fourniture et pose de potelet tête blanche	U	4	220,00	880,00
1.D.5.2	Fourniture et pose d'une glissière de sécurité mixte acier/bois	ML	70,00	80,00	5.600,00
1.D.5.3	Fourniture et pose de barrière bois - Simple lisse	ML	35,00	45,00	1.575,00
Sous Total					8.055,00
1.D.6	RESEAU EAUX PLUVIALES				
1.D.6.1	Tranchée pour réseau Eaux Pluviales				
1.D.6.1.1	- Pour une canalisation Ø 300 mm	ML	10,00	60,00	600,00
1.D.6.2	Remblaiement des tranchées en 0/315	M3	8,000	46,00	368,00
1.D.6.3	Evacuation des terres extraites	M3	8,000	10,00	80,00
1.D.6.4	Grillage avertisseur marron détectable	ML	10,00	1,50	15,00
1.D.6.5	Canalisations d'Eaux Pluviales				
1.D.6.5.1	- Pour une canalisation BA Ø 300 mm	ML	10,00	60,00	600,00
1.D.6.6	Regard de visite Ø 1000 mm sur canalisation existante	U	2	1.200,00	2.400,00
1.D.6.7	Regard avaloir complet "Selecta MAXI"	U	4	750,00	3.000,00
1.D.6.8	Dallots / couverture canal béton	ML	15,00	1.300,00	19.500,00
Sous Total					26.563,00
1.E	PHASE 5 : RUE DU BOULODROME				
1.E.1	TERRASSEMENTS GENERAUX				
1.E.1.1	Dépose de bordures et caniveaux existants	ML	120,00	10,00	1.200,00
1.E.1.2	Sciage du revêtement existant	ML	20,00	6,00	120,00
1.E.1.3	Terrassements en déblais	M3	5,000	20,00	100,00
1.E.1.4	Evacuation des déblais excédentaires	M3	5,000	10,00	50,00
Sous Total					1.470,00
1.E.2	VOIRIE - CHAUSSEE				
1.E.2.1	Réglage et compactage	M2	10,00	1,00	10,00
1.E.2.2	Matériaux concassés 0/315	M3	3,000	46,00	138,00
1.E.2.3	Fourniture et pose de bordures béton classe U+B				

QUANTITATIF ESTIMATIF

Doss n° 20-182 - TRAVAUX DE MISE A JOUR DU SCHEMA DOUX TRANCHES 2 ET 3

Lot n°1 - VRD

Code	Désignation	Unité	Quantité	P.U. HT	Montant HT
1.E.2.3.1	- Bordures Type T2 + caniveaux CS1	ML	10,00	55,00	550,00
1.E.2.4	Trottoir en béton balayé	M2	5,00	42,00	210,00
1.E.2.5	Imprégnation sablée	M2	5,00	1,50	7,50
1.E.2.6	Enrobés denses, à chaud, 130/140 Kg/m2	M2	5,00	19,00	95,00
Sous Total					1.010,50
1.E.3	SIGNALISATION VERTICALE				
1.E.3.1	Fourniture et pose de signalisation verticale				
1.E.3.1.1	- Pour un panneau C20 (passage piéton)	U	2	300,00	600,00
Sous Total					600,00
1.E.4	SIGNALISATION HORIZONTALE				
1.E.4.1	Marquage au sol à la peinture				
1.E.4.1.1	- Pour un passage piétons	M2	25,00	10,00	250,00
1.E.4.2	Dispositif de marquage podotactile d'éveil à la vigilance (bande)	ML	6,00	95,00	570,00
1.E.4.3	Effacement de marquage au sol	M2	25,00	20,00	500,00
Sous Total					1.320,00
1.E.5	MOBILIER URBAIN				
1.E.5.1	Fourniture et pose de potelet tête blanche	U	4	220,00	880,00
1.E.5.2	Fourniture et pose de barrière bois - Simple lisse	ML	190,00	45,00	8.550,00
Sous Total					9.430,00
1.F	PHASE 6 : RUES LAKANAL ET DE CASTELNOU				
1.F.1	TERRASSEMENTS GENERAUX				
1.F.1.1	Sciage du revêtement existant	ML	70,00	6,00	420,00
1.F.1.2	Terrassements en déblais	M3	15,000	20,00	300,00
1.F.1.3	Evacuation des déblais excédentaires	M3	15,000	10,00	150,00
Sous Total					870,00
1.F.2	VOIRIE - CHAUSSEE				
1.F.2.1	Réglage et compactage	M2	30,00	1,00	30,00
1.F.2.2	Matériaux concassés 0/315	M3	5,000	46,00	230,00
1.F.2.3	Imprégnation sablée	M2	30,00	1,50	45,00
1.F.2.4	Enrobés denses, à chaud, 130/140 Kg/m2	M2	30,00	19,00	570,00
Sous Total					875,00
1.F.3	SIGNALISATION VERTICALE				
1.F.3.1	Fourniture et pose de signalisation verticale				
1.F.3.1.1	- Pour un panneau A2b (plateau)	U	4	300,00	1.200,00
1.F.3.1.2	- Pour un panneau AB4 (800) Classe II	U	2	340,00	680,00
1.F.3.1.3	- Pour un panneau C27 (700/700) (plateau)	U	4	300,00	1.200,00
Sous Total					3.080,00
1.F.4	SIGNALISATION HORIZONTALE				
1.F.4.1	Marquage au sol à la peinture				

QUANTITATIF ESTIMATIF

Doss n° 20-182 - TRAVAUX DE MISE A JOUR DU SCHEMA DOUX TRANCHES 2 ET 3

Lot n°1 - VRD

Code	Désignation	Unité	Quantité	P.U. HT	Montant HT
1.F.4.1.1	- Pour une ligne continue (2U)	ML	10,00	2,00	20,00
1.F.4.1.2	- Pour une ligne "STOP" (T'2)	ML	10,00	6,00	60,00
Sous Total					80,00
1.F.5	MOBILIER URBAIN				
1.F.5.1	Fourniture et pose de "coussin Lyonnais"	U	4	4.500,00	18.000,00
Sous Total					18.000,00
1.G	PHASE 7 : ENSEMBLE DE LA COMMUNE				
1.G.1	SIGNALISATION VERTICALE				
1.G.1.1	Fourniture et pose de signalisation verticale				
1.G.1.1.1	- Pour un panneau B52 (zone de rencontre 20)	U	8	300,00	2.400,00
1.G.1.1.2	- Pour un panneau B14 (limite à 30)	U	19	300,00	5.700,00
1.G.1.1.3	- Pour un panneau B14+ M9z (rappel)	U	24	350,00	8.400,00
1.G.1.2	Marquage au sol à la peinture				
1.G.1.2.1	- Pour un logo "Limité à 30"	U	19	75,00	1.425,00
Sous Total					17.925,00
TOTAL H.T.					232.309,00 €
TVA à 20,00 %					46.461,80 €
TOTAL T.T.C.					278.770,80 €



INFRASTRUCTURES
HYDRAULIQUE
TOPOGRAPHIE



Maitre d'Ouvrage :

MAIRIE DE BAGES

22 Avenue Jean JAURES

66670 BAGES

AMENAGEMENT D'UN SCHEMA DOUX

Tranches 2 et 3

CONVENTION DE MAITRISE D'OEUVRE

☎ 04 68 50 89 89
✉ contact@be2t.com
📍 440 rue James Watt | Technosud I
66100 PERPIGNAN

S.A.R.L. AU CAPITAL DE 209 000 €
RCS 401 674 245 PERPIGNAN
SIRET 431 674 245 00036 | APL 2112 H
N° TVA FR 43 431 674 245

 be2t.com

Table des matières

I.	OBJET DE LA CONVENTION	3
1)	Consistance de la mission	3
II.	CONTENU DE LA MISSION	3
III.	REUNIONS.....	4
IV.	REMUNERATION	4
1)	Forfait de rémunération.....	4
2)	Modalité de règlement	4
3)	Caractère de rémunération.....	4
4)	Paieement	5
V.	DELAIS DE REALISATION	5
VI.	CLAUSES GENERALES	5
1)	Principes généraux	5
2)	Résiliation	5
3)	Assurances.....	6
4)	Litiges	6
5)	Changement de Maitre d’Ouvrage.....	6

Le présent contrat est conclu :

Entre :

MAIRIE DE BAGES
22 Avenue Jean JAURES
66670 BAGES
Représentée par Mme Le Maire, Mme CABRERA Marie

D'une part,

Et :

BE2T Ingénierie
440 rue James Watt - 66000 PERPIGNAN
Représenté par Monsieur Jean Philippe Jara, gérant de la SARL

D'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

I. OBJET DE LA CONVENTION

1) Consistance de la mission

La commune de BAGES souhaite confier à une équipe de Maitrise d'œuvre la réalisation d'études pour l'aménagement d'un schéma doux, tranches 2 et 3 sur la commune.

Les prestations du bureau d'études seront réalisées à partir des documents existants fournis par le Maître d'ouvrage (Plan topographique, études de sols, permis de construire, etc. ...).

II. CONTENU DE LA MISSION

Elle sera conforme à l'intégralité des dispositions et prescriptions de la Loi 85-704 du 12 juillet 1985, modifiée (loi MOP), du décret 93-1268 du 29 novembre 1993 complété par l'arrêté du 21 décembre 1993, qui réglementent les relations entre la maîtrise d'ouvrage publique et la maîtrise d'œuvre privée.

Le domaine fonctionnel choisi selon la loi MOP est : **Infrastructure**

La mission comprendra les éléments suivants :

Mission de Maitrise d'œuvre

- ✓ Phase Conception (PRO et ACT)
- ✓ Phase Réalisation (DET / AOR et DOE)

Au cours de cette mission, nous ferons toutes les demandes de renseignements auprès des concessionnaires de réseaux et prendrons directement contact avec eux ainsi qu'avec les différents services concernés afin d'obtenir, dans la mesure du possible, les plans de récolement et les accords sur les dispositions adaptés au projet pour la réalisation de tous les réseaux à l'intérieur de l'opération et leurs raccordements aux réseaux publics.

III. REUNIONS

Un nombre prévisible de réunions pour les phases conception, mise au point, présentation du dossier, suivi et réception des travaux sont inclus dans notre proposition. Il s'agit des réunions suivantes :

- ✓ 1 réunion au lancement de l'opération,
- ✓ 1 à 2 réunions intermédiaires au cours de l'avant-projet,
- ✓ 1 réunion de présentation de l'avant-projet,
- ✓ 1 réunion au démarrage de l'étude du-projet,
- ✓ 1 à 2 réunions intermédiaires au cours du-projet,
- ✓ 1 réunion de présentation du projet et du DCE,
- ✓ 1 réunion pour l'ouverture des plis à la commission d'appel d'offre
- ✓ 1 réunion de présentation de l'analyse des offres,
- ✓ 1 réunion de mise au point du marché,
- ✓ 1 réunion de lancement de la période de préparation et de démarrage du chantier,
- ✓ 1 réunion hebdomadaire en phase de suivi de chantier + contrôles inopinés,
- ✓ 2 à 3 réunions pour la réception des travaux.

Le nombre de ces réunions est donné à titre indicatif, étant entendu que le maître d'œuvre assurera, dans le cadre de ses obligations, les réunions jugées nécessaires par le maître d'ouvrage.

IV. REMUNERATION

1) Forfait de rémunération

Le forfait de rémunération se répartit comme suit :

Montant HT	8 550.00 € HT
TVA 20%	1 710.00 €
Montant TTC	10 260.00 € TTC

Tableau de répartition en annexe.

2) Modalité de règlement

La facturation interviendra au terme de chaque mission achevée en phase conception (ESQ-APS - AVP-PRO-ACT) et proportionnellement à l'avancement des travaux pour les phases de réalisation (DET-AOR).

Les règlements seront versés de la façon suivante : **30 jours à date de facturation**

3) Caractère de rémunération

Le prix de rémunération sera définitif lorsque le montant estimatif des travaux en phase AVP sera validé par le maître d'ouvrage.

Toutefois, en cas de modifications majeures qui lui seraient demandées par le Maître d'Ouvrage, un avenant au présent contrat pourrait intervenir pour fixer la rémunération complémentaire du prestataire de service.

4) Paielement

Compte ouvert au nom de : **BE2T**
Domiciliation : **CREDIT AGRICOLE SUD MEDITERRANEE** (RIB ci-joint)
Code banque : **17106** Code guichet : **00020** N° de compte : **05547148000** Clé RIB : **35**
IBAN : **FR 76 1710 6000 2005 5471 4800 035**
BIC : **AGRIFRPP871**

V. DELAIS DE REALISATION

Projet / DCE.....	3 semaines
Assistance aux contrats de travaux.....	2 semaines
Direction et exécution des travaux.....	suivant planning
Assistance aux opérations de réception	1 semaine

VI. CLAUSES GENERALES

1) Principes généraux

Il appartient au Maître d'Ouvrage de définir le programme de l'opération et de mobiliser les moyens financiers nécessaires à sa mission complète

Dans ce cadre, Il appartient donc au Maître d'Ouvrage de définir les objectifs à atteindre, le caractère de l'opération, le calendrier de réalisation et le montant du crédit disponible.

Pour prendre ces options le Maître d'Ouvrage pourra solliciter l'avis du bureau d'études pour ce qui relève de ses activités.

Le bureau d'études doit accomplir sa mission selon les règles de l'art relevant de sa profession et assumera les responsabilités professionnelles que dans la mesure de ses fautes personnelles.

Il ne pourra être tenu responsable, ni solidairement ni in solidum des fautes commises par d'autres intervenants à l'opération ci-dessus visées.

2) Résiliation

La résiliation sera faite sans indemnité de part et d'autre dans les cas suivants :

En cas de force majeure rendant irréalisable la mission confiée, le bureau d'études devra dans les 10 jours à compter dudit évènement, faire connaître au Maître d'Ouvrage s'il entend résilier la présente convention ou mener à bien sa mission avec le concours d'un tiers nommé désigné.

A son tour, le Maître d'Ouvrage devra, dans un délai de quinze jours, faire connaître s'il accepte le concours du tiers substitué au titulaire du contrat ou s'il préfère résilier celui-ci.

Le Maître d'Ouvrage serait en droit de résilier le présent contrat si le bureau d'études faisait preuve d'une négligence caractérisée. Il disposera de la même faculté au cas où la mission ne serait pas remplie conformément aux règles de l'art.

3) Assurances

Le Maître d'œuvre s'engage à être assuré pour les conséquences de leur responsabilité professionnelle avec une garantie suffisante pour la nature et l'importance du risque correspondant aux travaux qui lui sont confiés

Le bureau d'étude s'oblige à présenter son attestation d'assurance couvrant sa responsabilité professionnelle.

4) Litiges

En cas de désaccord, Le Maître d'Ouvrage et le prestataire s'engage à solliciter l'avis de deux experts en vue de parvenir à un accord amiable des deux parties avant d'engager toute action judiciaire. Ce préalable est obligatoire.

5) Changement de Maître d'Ouvrage

Dans le cas où le Maître d'Ouvrage céderait ses droits relatifs au terrain faisant l'objet de la présente convention, il devra régler au bureau d'études la totalité des honoraires qui lui sont dus pour les prestations réalisées conformément à l'article IV.

PERPIGNAN, le 20 février 2023

Le Maître d'Ouvrage :

Lu et accepté

(Cachet et signature du représentant)

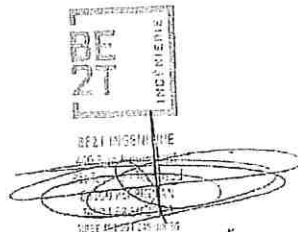
Le Maire,
Marie CABRERA



Le bureau d'études :

BE2T Ingénierie

Jean Philippe Jara



Désignation de la mission

Complément de mission suite aux modifications demandées par la commune pour l'aménagement du schéma doux, tranches 2 et 3, sur la commune de Bages.

Cette prestation comprendra aussi les démarches vis-à-vis des concessionnaires ainsi que les autorisations avec la Commune et les administrations compétentes.

Montant de travaux : 278 000 € HT

Soit la somme totale de :

Dix mille deux cent soixante Euros